

# HISTOIRES DES ARCHIVES COMMUNALES D'ARLES



Archive de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (ordre de Malte)

## Sept siècles d'archives arlésiennes : faits et méfaits

Les Archives des villes en France sont nées du fonctionnement des institutions communales créées au XII<sup>e</sup> siècle, dans certaines régions avec les villes de franchise (Flandre, Artois, etc...), en Provence et Languedoc avec les villes de consulat.

Arles, dotée d'un consulat dès 1131 et héritière d'un riche passé, possède un fonds d'archives particulièrement important quantitativement et qualitativement. Les premiers documents conservés datent du XIII<sup>e</sup> siècle bien que la plus grande partie ne soit pas antérieure au XV<sup>e</sup> siècle. Les Archives communales d'Arles conservent notamment l'ensemble des délibérations municipales, les comptes de la ville, les rôles d'imposition et des documents cadastraux depuis la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

En 1789, une organisation des Archives de la Nation se met peu à peu en place, et en 1792 les Archives communales sont officiellement créées pour recevoir les documents de l'Etat civil (loi sur l'état civil du 20 septembre 1792), les Archives paroissiales et les papiers de l'administration communale.

Entre temps, en 1790, la Constituante a ordonné le dépôt des archives provenant des administrations et des corps supprimés, des communautés religieuses en particulier et des Emigrés, aux chefs-lieux des districts puis en 1796 aux chefs-lieux des départements. A Arles, un premier triage fut fait en 1790 et une partie de ces archives fut transférée au chef-lieu du district. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs fonds d'archives très importants furent à leur tour transportés à Marseille : celui de l'Archevêché d'Arles qui, avec ses 1 230 chartes, et ses 553 liasses ou registres est, selon Monsieur Raoul Busquet, archiviste-paléographe, l'un des plus beaux fonds d'archives ecclésiastiques du midi de la France, ceux enfin de l'Abbaye de Montmajour et de l'Ordre de Malte d'une richesse exceptionnelle.

Quant aux archives des notaires d'Arles, bien que dépendant administrativement des Archives départementales selon la loi de 1928, elles furent déposées dans l'Entre-Deux-Guerres à la Bibliothèque municipale et transférées à Marseille seulement en 1978. Composées de cinq fonds dont les premiers documents datent du début du XIV<sup>e</sup> siècle, ces archives représentent 438 mètres linéaires, donc une masse documentaire énorme.

Enfin, c'est en 1968 que Monsieur Jean Lecutiez, Bibliothécaire-archiviste de la ville, encouragea et organisa le dépôt des Archives hospitalières d'Arles aux Archives communales, parachevé par Françoise Heurley-Chaunier, Archiviste communale, en 1984. Quant on connaît le réseau d'oeuvres d'assistance qui couvrait la ville avant 1789, on peut imaginer l'importance de ces archives qui vont du XIII<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècles.

Ce fonds des Archives d'Arles, malgré des conditions de conservation relativement bonnes du moins à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, n'a pas été épargné par certains méfaits.

En 1536, notamment, lors d'une sédition, des soldats gascons mirent le feu aux Archives de la Commune. Cet acte entraîna sans doute la perte de documents précieux puisqu'en 1537 on constata l'absence dans les collections de plusieurs pièces importantes.

Dès 1792 également, les Archives eurent à subir les conséquences de la Révolution. Des lois ordonnaient, en effet, de brûler certaines catégories d'archives, jusqu'à ce que l'administration de la guerre trouve dans la récupération des parchemins un moyen économique de fabriquer des *gargousses*<sup>1</sup> destinées à combattre les ennemis de la Révolution. Les Archives d'Arles n'ont pas été épargnées par ces mesures puisqu'il semble que des *chartes volantes sur parchemin*<sup>2</sup> aient été transportées à Marseille et à Toulon dans ce but. En réalité, cette période se solda surtout dans le dépôt par du désordre.

Pendant la deuxième guerre mondiale, en juin 1944, on mit à l'abri les archives, les unes en les transportant à Javon, les autres à l'archevêché, en prévision des bombardements et des combats de la Libération. Les archives ne semblent cependant avoir subi aucune dégradation lors de ces événements.

Mais plus que les séditions, les révolutions et les guerres, ce sont les ravages des rongeurs et des insectes, les vols et la négligence qui, siècle après siècle, sont responsables de la majeure partie des pertes.

---

1 Charge de poudre à canon placée dans un sachet en textile ou en papier.

2 Cité dans les réponses faites à un questionnaire envoyé par le Ministère de l'Intérieur en 1812 pour connaître l'état des Archives d'Arles.

Le vol et les détentions abusives de documents paraissent avoir été un des fléaux les plus fréquents des Archives. Nous connaissons l'existence de ces vol le plus souvent par les frais de *monitoire*<sup>3</sup> qu'engage la Communauté pour tenter de recouvrer ses papiers et dont nous trouvons de nombreuses mentions dans la série "CC".

Les détentions abusives furent surtout le fait des gens qui avaient accès aux Archives et notamment ceux-là mêmes qui firent fonction d'archivistes, le plus souvent des notaires.



A.M.A. - BB1 : « Page de titre du 1<sup>er</sup> registre de délibérations ». 1426

### Liste des fonds d'Archives concernant directement Arles conservées aux Archives des Bouches-du-Rhône (Marseille)

Archives non déposées	101 E
Etat civil	203 E
Notaires	401 E, 402 E, 403 E, 404 E, 405 E
Cour royale ordinaire et viguier	6 B (dépôt d'Aix)
Justice seigneuriale de Trinquelaille	6 B (dépôt d'Aix)
Contrôle des actes	2 C
Enregistrement	12Q3
Archevêché	3 G
Chapitre cathédral	4 G
Séminaire	9 G
Collégiale de la Major	10 G

<sup>3</sup> Lettre d'un juge d'église qui avertissait les fidèles d'avoir, sous des peine ecclésiastique, à révéler au juge séculier ce qui pouvait éclairer la justice sur certains faits criminels.

Paroisses	12G
Montmajour	2H
Augustins	5H
Augustins réformés	7 H
Capucins	10 H
Carmes	12 H
Carmes déchaussés	15 H
Dominicains	22 H
Franciscains	27 H
Minimes	31 H
Observantins	36 H
Oratoriens	42 H
Récollets	45 H
Trinitaires	51 H
Malte	56 H
Temple	56 H
Saint-Césaire	60 H
Augustines	65 H
Refuge	76 H
Clarisses	78 H
Ursulines	84 H
Visitation	90 H
Sous-Préfecture	2 Z
Amirauté	11 B
Tribunal de commerce	15 B
Maîtrise des ports	17 B
Fonds Véran	16 F



A.M.A. - AA 7

# De la maison du consul à l'espace Van Gogh

Dès le début de leur autonomie sur le plan administratif, les villes se sont préoccupées de la conservation de leurs archives, leur importance sur le plan juridique leur apparaissant nettement : chartes, chartes de convention, lettres patentes des Rois, autant de documents affirmant et confirmant ces précieux privilèges dont chaque ville est si jalouse.

C'est lors des nombreux procès qui opposent la ville à d'autres parties que les archives se révèlent être les plus utiles pour prouver les droits de la Communauté. Il a donc paru indispensable de conserver et protéger les archives contre toutes les causes de détérioration, en installant les documents dans des locaux adéquats et en préposant des archivistes pour les classer et les inventorier.

Dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, nous trouvons des mentions concernant la conservation des Archives d'Arles.

## XV<sup>e</sup> siècle

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, c'est dans la maison louée à un consul, Pons d'Eyguières, qu'est renfermée l'armoire contenant les privilèges et titres de la Communauté (CC 137) ; la maison de Pons d'Eyguières tenait sans doute lieu, à cette époque, de Maison commune.

En 1424, la ville achète 260 florins la maison du notaire Pierre Bertrand, près du Palais de Justice, pour servir de *Maison commune*<sup>4</sup>. Dès 1427, un inventaire est dressé des biens s'y trouvant et nous donne pour la première fois des détails sur les conditions matérielles de conservation des Archives d'Arles. Elles sont enfermées dans une pièce et rangées dans des "*cayssas*" comportant des "*cayssons*", sans doute des coffres divisés en compartiments.

Nous trouvons :

- un coffre en bois d'aube comprenant 14 caissons et qui contient les privilèges de la ville : chartes, chartes de convention, lettres patentes des comtes de Provence...
- une armoire contenant des livres de comptes de la ville.
- un long coffre à 4 caissons contenant plusieurs *instruments*<sup>5</sup> et écritures.
- deux petites "*cayssetas*" avec des instruments et écritures, qui ferment à clé.
- un livre rouge renfermant de vieux instruments concernant la ville et 80 chartes.
- un livre vert contenant des privilèges enregistrés et 50 chartes.

Dans la même pièce, on trouve également un vieux coffre contenant des "*vieux carreaux*" c'est-à-dire des flèches d'arbalètes.

La salle des Archives n'était donc pas consacrée à elles seules, mais comprenait également des armes. D'ailleurs, un inventaire de 1439 le confirme puisque à côté de plusieurs coffres contenant les Archives, on recense des "*bombardellas, colobrinas*", etc...

---

4 Le palais des Podestats, qui est aux deux derniers siècles du Moyen Age, la résidence du viguier et le siège de la cour comtale.

5 Forme écrite d'un acte juridique par opposition au fond même de cet acte. Acte authentique – Original d'une convention...

En 1430, une délibération approuve la confection de 4 coffres supplémentaires qui seront fermés par deux clefs dont l'une devra être gardée par les commissaires et l'autre par les syndics pour la conservation des Archives (BB 1 fol. 114).

En 1452, la Maison commune menaçant ruine, une maison appartenant à Jérôme Palhade est louée pour y tenir les assemblées du Conseil de ville. En 1456, les Archives sont transférées de la maison de Jérôme Palhade à l'Hôtel de Ville. Les Archives y sont placées "*in domo crotata inferiori*" sans doute une cave voûtée, par crainte du feu (CC 185 - CC 195).

En 1485, le Conseil décide que les Archives seront enfermées dans une salle basse (BB 5 fol. 421) de la Maison commune.

## **XVI<sup>e</sup> siècle**

Tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, le Conseil se préoccupe d'améliorer les conditions dans lesquelles sont conservées les Archives. On répare les coffres en 1537 (CC 546), on en achète deux nouveaux en 1592, en 1594 de la toile est achetée pour faire des sacs (CC 354) ainsi qu'en 1623 où 18 sacs de toile fine à 10 sols chacun sont confectionnés pour mettre les papiers des Archives (CC 394) ; en 1560 également des travaux sont effectués à la salle des Archives dont le mur est en mauvais état et où se trouvent des rais (CC 332), on achète en 1571 un cadenas pour la porte (CC 332) et en 1576 est confectionné un treillis de fer pour la fenêtre (CC 336).

## **XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles**

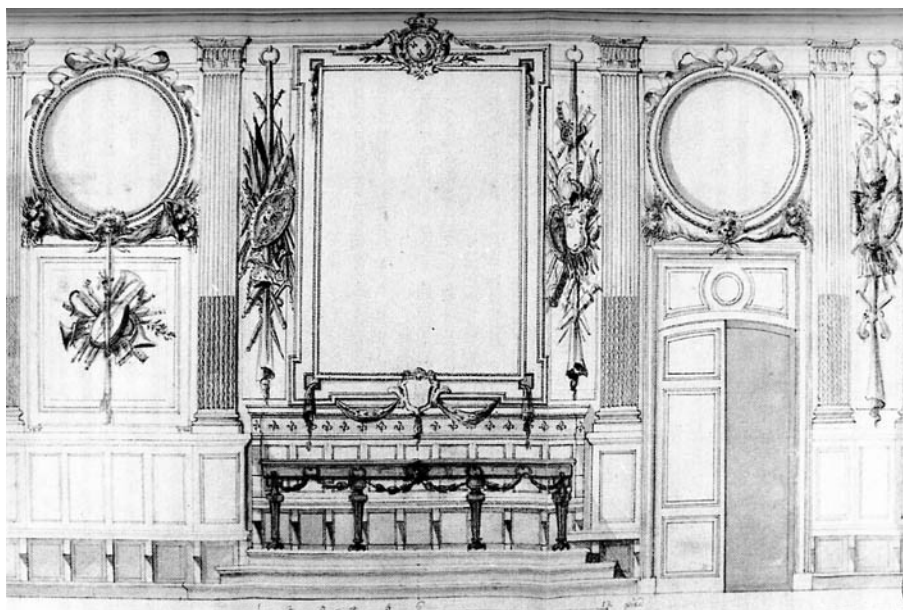
Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les Archives semblent à l'étroit dans leur local ; en effet, en 1612, on ouvre une fenêtre au cabinet se trouvant au-dessus des Archives afin de pouvoir y loger des papiers et en 1651 "*l'exiguïté de l'appartement contenant les Archives hautes (sacs de documents non enfermés dans des coffres ou armoires) ne permettant pas d'apporter à l'arrangement des papiers tout l'ordre nécessaire, il est décidé de le relever d'un étage*" (BB 29).

D'après les inventaires de cette époque, les Archives sont au XVII<sup>e</sup> siècle enfermées sans doute dans des armoires comprenant des caissons cotés par une lettre de l'alphabet ; à l'intérieur des caissons, les documents épars sont dans des sacs de toile numérotés. Ce sont les archives dites "*basses*" par opposition aux archives "*hautes*" représentées par 87 sacs numérotés placés dans 31 "*anchastres*" ou *enchastres*<sup>6</sup>. En outre, des sacs de procès sont pendus à des chevilles.

Pendant les travaux de construction du nouvel Hôtel de Ville, les Archives furent transférées chez le notaire Gaspard Brunet puis en 1667, dans la maison de Claude François de Ballarin et de Goult, rue de la Calade, qui servait d'Hôtel de Ville provisoire. En 1674, elles sont installées dans le nouvel Hôtel de Ville où elles resteront trois siècles.

---

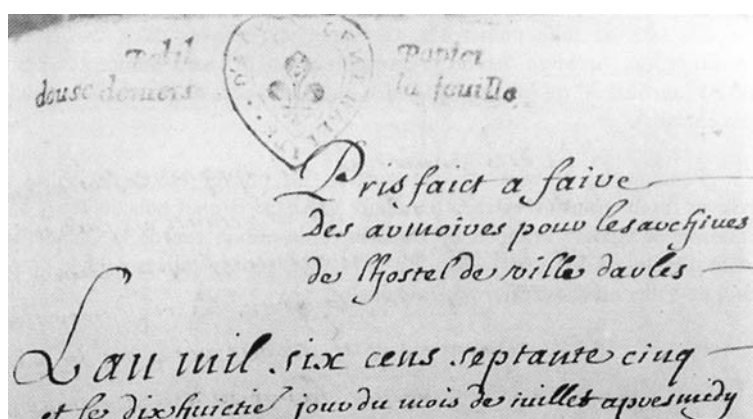
6 Probablement des niches ménagées dans le mur comportant peut-être des étagères.



A.M.A. - DD 42 : « Dessin de la salle du conseil de l'Hôtel de ville ». XVII<sup>e</sup> siècle.

La salle qui leur fut affectée, aujourd'hui salle Joseph Imbert, est une pièce centrale du bâtiment ; elle est dotée en 1675 d'une porte "*brisée*" en bois de noyer et en 1679 sa fenêtre reçoit une grille en fer forgé. Pour contenir les documents, 24 armoires sont confectionnées en 1675 par Guillaume Aube menuisier d'Arles, pour la somme de 220 livres.

Ces armoires occupent entièrement deux côtés de la salle. Elles mesurent *une canne de hauteur et deux pans de profondeur*<sup>7</sup>, leur largeur n'est pas précisée ; elles sont divisées de chaque côté en 12 parties égales. Ces armoires sont sobres, sans décoration, on nous dit "*elles seront faites toutes unies sans autre architecture que la corniche qui régnera tout au long*"<sup>8</sup> le devant est en bois d'aube et tout le reste fait d'"ais de taulau" (planches). A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces mêmes armoires étaient peintes en blanc avec des filets jaunes.



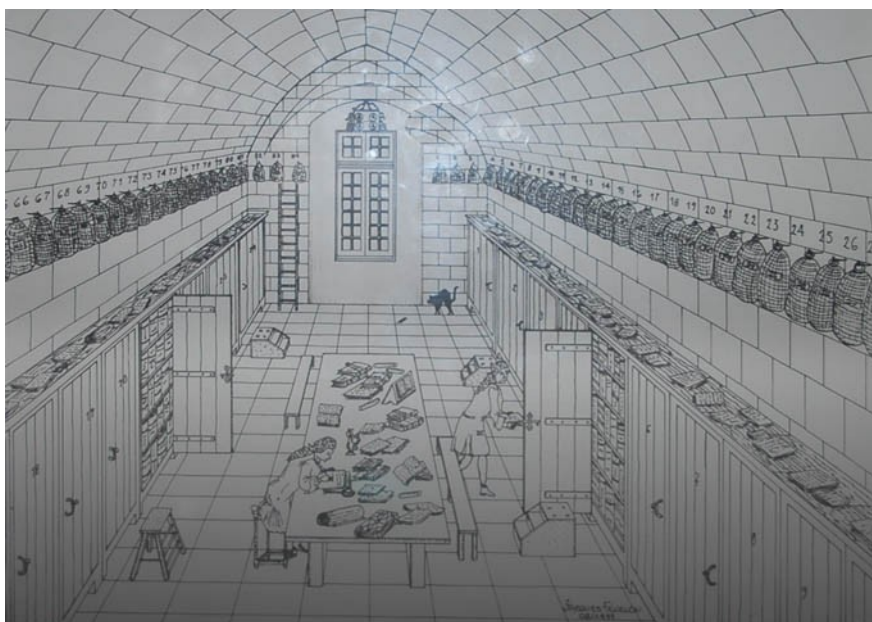
A.M.A. - BB 80 : « Prix fait des armoires ». 1675

7 2,0472 m soit 8 pans -1 pan = à peu près 0,25 m.

8 Voir la photographie du prix-fait des armoires ci-insérées.

Le mobilier de la salle des Archives se compose en outre d'une table en sapin, d'une échelle (sans doute pour accéder aux plus hautes étagères des armoires et aux sacs), *d'un paravent à six portes de dix pans et demi de hauteur*<sup>9</sup> et de six escabeaux de noyer garnis de "vache de Rossy" avec des clous dorés. En 1778, deux tablettes de bibliothèque en bois de chêne et d'aube seront placées de chaque côté de la porte de la salle afin de recevoir sans doute quelques ouvrages historiques.

Dans le nouvel Hôtel de Ville, les Archives sont toutes logées dans les armoires, à l'exception des "papiers inutiles" placés sur les armoires, et des documents des procès enfermés dans des sacs pendus à des chevilles ; il ne s'y trouve plus *"d'enchastre"*.



Reconstitution de la salle des Archives

## **XIX<sup>e</sup> siècle**

A l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, les Archives sont toujours conservées dans cette même salle de l'Hôtel de Ville. Cependant, sur chacune des 24 armoires s'est accumulée une grande quantité de papiers en désordre et autour de ces armoires pendent à des branches de fer scellées 85 sacs de papiers d'anciens procès.

Les Archives disposent maintenant d'une bibliothèque historique assez importante ; on y trouve notamment les 52 premiers volumes du Répertoire universel de jurisprudence de Guyot, le Dictionnaire de Michelet en trois volumes, l'Histoire des Rois de Bourgogne et d'Arles par Tourangeau, le *Pontificium Arelatense*, l'Encyclopédie édition de Genève en 52 volumes, un vieux registre manuscrit dit le Livre Noir et plusieurs autres ouvrages.

Les armoires du XVII<sup>e</sup> siècle ne suffisent plus déjà à contenir l'ensemble des Archives et en 1819, Monsieur Robolly aîné, archiviste de la Ville, demande des armoires supplémentaires. C'est seulement sous le Second Empire que 24 nouvelles armoires seront confectionnées et ajoutées aux premières ; cependant, la pièce étant déjà entièrement occupée par les 24 armoires du XVII<sup>e</sup> siècle, les nouvelles seront superposées aux anciennes. 30 armoires contenaient les archives anciennes et les 18 restantes les archives modernes.

---

9 2,75 m



## XX<sup>e</sup> siècle

Après la Deuxième Guerre Mondiale, la salle Joseph Imbert abrite les archives anciennes renfermées, semble-t-il, dans des placards et une partie des archives modernes. Que sont devenues les 48 armoires ? Il est fait mention de la présence d'armoires encore en 1942, peut-être ont-elles été utilisées à d'autres fins au cours de la guerre.

Le reste des archives modernes s'accumule au grenier, le "*galetas*", vaste et bien éclairé où les papiers sont en vrac. En 1950 s'y trouvent 3 armoires de documents en désordre. En outre, 3 ou 4 salles (lesquelles ?) contiennent les archives de divers syndicats d'arrosage et qui comptent elles aussi des armoires.

Les conditions de conservation des Archives et en particulier celles des Archives modernes étant devenues des plus précaires, il est décidé en 1966 sur les conseils de Monsieur Lecutiez, Bibliothécaire-archiviste, d'installer le dépôt d'archives dans une salle du cloître Saint-Trophime. C'est l'aile Ouest, récemment évacuée par le curé de Saint-Trophime, qui abritera désormais les Archives communales. Cette salle romane, contiguë à la galerie occidentale du cloître, était probablement *le réfectoire des Chanoines*<sup>10</sup> du Chapitre Saint-Trophime avant de devenir un grenier au moment de la sécularisation en 1489 ; il est en effet appelée dans les textes "*grenier de Jésus*" depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Des travaux pour aménager le nouveau dépôt sont effectués en 1967. Cependant, seules les archives de la salle Joseph Imbert furent transférées au cloître. En ce qui concerne les archives modernes, elles se trouvaient toujours en 1981, en vrac, non triées, dans le grenier de la mairie.

En 1979 enfin, la Mairie décide de créer un service d'Archives communales indépendant dans les locaux du cloître, où sont déjà déposées les archives anciennes, et d'y ouvrir notamment une salle de lecture au public. La salle ouest est alors aménagée en deux salles par la pose d'un plancher à mi-hauteur. Une salle au demi étage reçoit 17 épis doubles de rayonnages mobiles pour contenir les archives anciennes et modernes.

Une salle au 1<sup>er</sup> étage deviendra la salle de lecture de 70 m<sup>2</sup> et comprendra également des locaux pour le personnel. De plus, une salle de l'ancien bâtiment de l'archevêché, ancien local de l'Association des Artisans d'Art, fut aménagée afin de servir de salle de tri. La salle de lecture ouvrait au public en décembre 1981.

Depuis peu, en ce début d'année 1989, les Archives communales sont intégrées à ce grand ensemble culturel qu'est l'Espace Van Gogh. C'est en 1984 que la ville d'Arles a acheté les bâtiments de l'ancien hôpital. L'Hôtel-Dieu Saint-Esprit fut créé en 1572 à l'initiative des Consuls de la ville et de l'Archevêque d'Arles, par le regroupement de deux hôpitaux : l'hôpital Saint-Esprit de l'Arc Admirable ou de la Cité et l'hôpital Saint-Esprit du Plan du Bourg.

Implanté dans le jardin du couvent des Trinitaires, en bordure du Marché-Neuf, cet établissement avait été conçu pour le soin des malades. Sa vocation était d'accueillir et de soigner. Vincent Van Gogh y fut reçu lors de son séjour à Arles entre 1888 et 1889.

---

10 Voir l'article de Claude Sintès dans « Bulletin des Archives d'Arles » n°1, 1984, pages 17 à 21. (Présent sur le site Internet du patrimoine au cloître Saint-Trophime, rubrique « Approfondir »).

S'articulant autour d'une cour centrale carrée, quatre corps de logis abritent à l'étage quatre vastes salles communes ouvrant sur une galerie de circulation à loggia. Le rez-de-chaussée, qui semble réservé au service, est bordé par un promenoir couvert dont les voûtes d'arêtes retombent sur des piliers trapus et des arcades en anse de panier. La chapelle a été aménagée dans l'angle nord-ouest de façon telle que les malades des deux salles perpendiculaires puissent suivre l'office par l'intermédiaire de la porte et des trois baies.

Les transformations les plus importantes de cet ensemble, furent effectuées au XIX<sup>e</sup> et notamment avec la percée de la rue Gambetta en 1883.

En 1974 la ville d'Arles se dote d'un hôpital moderne : le Centre Hospitalier Général Joseph Imbert. L'heure de la retraite médicale devait sonner pour le vieil Hôtel-Dieu. Dix ans plus tard, la Municipalité décide d'en faire acquisition et d'entreprendre sa restauration. Dans le même temps, un programme de réutilisation culturelle de ce vaste espace (9 600 m<sup>2</sup>), le second monument après les arènes quant à son volume, est élaboré.



L'ancien hôpital en chantier

Les vastes salles communes ont été divisées par des mezzanines aménagées pour y installer les locaux des Archives.

- une salle de lecture de 100 m<sup>2</sup> accueille les lecteurs et jointe celle de la documentation plus petite.
- en demi étage, une salle est réservée aux lecteurs qui désirent consulter les plans-cartes-affiches.
- en sous-sol, se trouvent les magasins où sont rangées les archives.

Les anciens locaux du cloître demeurent affectés au service, où va être créé un dépôt d'archives contemporaines postérieures à 1982.

## Des archivaires aux archivistes : l'oeuvre des hommes

Dans l'Ancien Régime, la nomination de personnes pour s'occuper des archives semble n'avoir été bien souvent qu'une mesure ponctuelle, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette mesure intervient après un déménagement des archives afin de les ranger dans leur nouveau local et d'en faire l'inventaire, parfois après des sinistres et des vols ou plus souvent quand le désordre qui y devient trop gênant pour la recherche de documents. La finalité du travail de l'archiviste étant la rédaction d'un inventaire, il est rémunéré une fois seulement le travail achevé.

Le premier registre de délibérations conservé à Arles (BB 1 1426-1432) fait état de la nomination de trois personnes pour procéder à l'installation des Archives<sup>11</sup> et à leur inventaire ; elles ne sont rémunérées qu'une fois ce dernier terminé, en 1452. Malheureusement, ce premier inventaire des Archives dont nous trouvons la mention ne nous a pas été conservé.

En 1485, exposé fut fait au conseil sur le *"désordre existant dans les papiers de la ville et la difficulté qui en résulte lorsqu'il s'agit de rechercher un privilège ou un autre titre"*. L'Assemblée arrêta que les Archives seraient mises en ordre et que l'on ferait une salle basse pour les enfermer.

En 1487, trois notaires sont donc désignés pour ce travail. Jean Dedons, Pierre Note et Jean Rohard reçurent une allocation de 45 florins pour le dépouillement et l'inventaire des Archives. Cet inventaire, le plus ancien conservé aux Archives d'Arles est un registre de 66 folios parchemins relié en daim vert et coté II 43, il est écrit en latin.

En 1537, c'est le notaire secrétaire du Conseil qui est invité à mettre en ordre et à inventorier les Archives où l'on a constaté l'absence de plusieurs pièces importantes. En fait, c'est bien souvent le secrétaire du Conseil qui fait éventuellement fonction d'archiviste.

En 1563, un inventaire est rédigé par le notaire Louis Daudières, il est coté II 44. En 1611, le Conseil décide un nouveau classement et un inventaire des papiers des Archives, le registre II 45 intitulé *"Inventaire des Archives ... rangées et distinguées par caissons"* fut le travail de plusieurs archivistes entre 1611 et 1625. Il s'agit d'un très bel inventaire écrit en français, tout en majuscules, avec les titres à l'encre rouge ainsi que le mot qui cote chaque article.

Seules les Archives des deux premiers caissons, cotés A et B, ont été inventoriées. En effet, ce travail était très long puisque chaque liasse, chaque cahier était analysé. A la fin de l'analyse de l'article, un mot latin est noté à droite à l'encre rouge et constitue la cote de la liasse ou du registre ; ces mots lus à la suite les uns des autres égrènent une prière au fil des pages : *"Le Notre Père"* d'abord, puis le *"Je vous Salue Marie"*, etc...

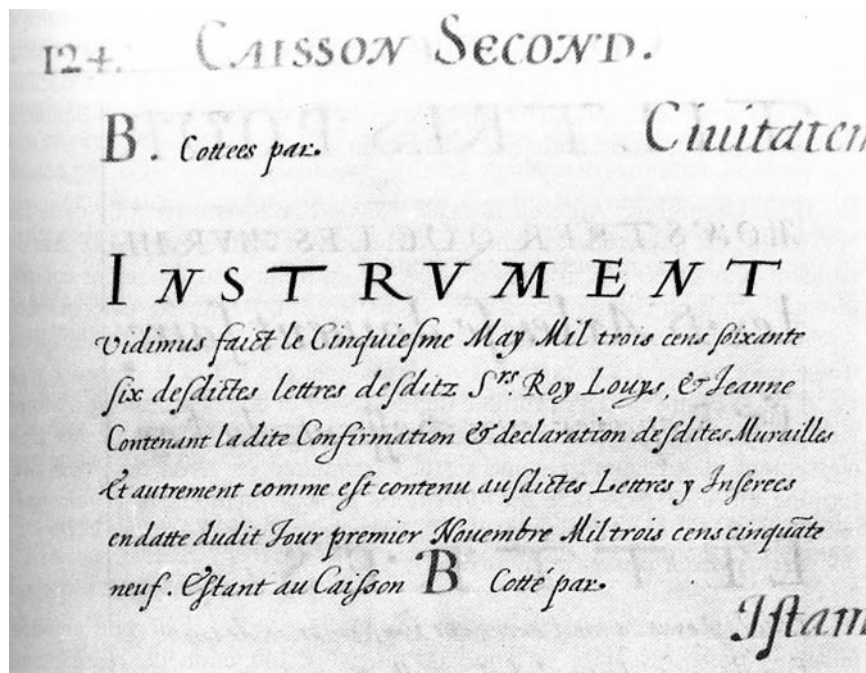
Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle d'autres inventaires furent rédigés : II 46, II 47, II 48, II 49 par les différents archivistes. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il existe une charge de greffier-secrétaire archiviste de la ville.

A partir de 1669 jusqu'à la Révolution, cette charge sera remplie tour à tour par :

- Claude Constantin, ancien Consul, de 1669 à 1699
- Claude Sabatier, notaire royal, de 1699 à 1716
- Jean Sabatier, son fils, de 1716 à 1755,  
qui, en 1755, ne pouvant plus vaquer à ses affaires à cause de ses infirmités obtint la survivance de sa charge en faveur de son gendre, Maître Jacques Moine, avocat, qui fut nommé archiviste adjoint puis archiviste en titre jusqu'à sa mort en 1775.
- Jacques Moine, avocat, de 1755 à 1775.
- Etienne Antoine Robolly, avocat, de 1775 à 1784.
- Jean Constant, notaire, à partir de 1784.

---

11 Sans doute dans la nouvelle maison commune achetée en 1424.



A.M.A. - II 45 : « Extrait d'inventaire des Archives d'Arles ». XVII<sup>e</sup> siècle.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Pierre Véran joua un rôle considérable pour la conservation des Archives communales et la constitution de fonds provenant d'associations territoriales ; il a également sauvé de la destruction ou dissimulé pendant la Révolution des documents variés aujourd'hui réunis, pour la plupart, par les soins de Fernand Benoît, dans les manuscrits de la Bibliothèque municipale.

En 1819, Dominique Antoine Robolly, fils de l'archiviste Robolly de la fin du XVIII<sup>e</sup>, est Secrétaire en Chef et Archiviste de la ville. Archiviste sans doute pendant plus de 30 ans, il nous a laissé un inventaire extrêmement complet et minutieux fait en collaboration avec Louis Rostan, Archiviste-paléographe aux Archives départementales. En effet, entre 1793 et 1819, il semble qu'aucun triage ou examen des papiers des Archives n'ait été fait et le désordre régnait.

En 1819, le Maire d'Arles ordonne de les classer et de les inventorier. Monsieur Rostan ayant déchiffré les documents, Monsieur Robolly s'est occupé de leur classement et a résumé chaque texte. Commencé en 1819, cet inventaire fut terminé en 1833. Son titre est "*Inventaire général méthodique et raisonné par ordre de dates et matières des Archives de l'Hôtel de Ville d'Arles*". Les documents y sont classés en 12 titres. Cet inventaire très important n'a pas été relié, il occupe aujourd'hui plusieurs boîtes archives et constitue une véritable mine de renseignements pour les chercheurs car il est très complet, facile à lire et résume tous les documents des Archives anciennes.

En 1842, un "*Inventaire sommaire des archives modernes*" fut dressé d'après la circulaire ministérielle du 16 juin de la même année qui donnait le premier cadre de classement valable pour les archives modernes de toutes les villes.

Dominique Antoine Robolly décédait en 1855 à l'âge de 83 ans et c'est son fils, Antoine Robolly, qui lui succédait jusqu'aux environs de 1876. Suite à son inspection générale des Archives d'Arles en 1861, Monsieur Robolly fils dut remanier entièrement l'ancien classement des archives anciennes selon les instructions de la circulaire ministérielle de 1857.

Ce fut un gros travail puisqu'en plus de la rédaction de l'inventaire sommaire des archives anciennes donnée par cette même circulaire, il fallut également modifier la place des documents dans les armoires. Il entreprit enfin de rédiger un inventaire analytique de ces mêmes archives anciennes qui se présente sous la forme de 5 registres reliés. Monsieur Lecutiez, Bibliothécaire-archiviste, un siècle plus tard, reprendra les inventaires et établira un répertoire relié par série ancienne, avec une étude analytique par document, mais non exhaustive.

On voit combien fut importante la tâche accomplie par ces deux générations de Robolly, qui furent chargées pendant près d'un siècle de la conservation des Archives d'Arles. Avec la création de la Bibliothèque municipale dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'archiviste sera à plusieurs reprises également bibliothécaire de la ville.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Monsieur Henri Dayre est en poste. Entre les deux guerres, Fernand Benoit ajoutera pendant un moment à sa fonction de Conservateur des Musées d'Arles, celle de Bibliothécaire-archiviste. En 1945, Monsieur Lachat est Bibliothécaire-archiviste. Mademoiselle Violette Méjan poursuivra ses fonctions jusqu'en 1963, date à laquelle Monsieur Jean Maurice Rouquette assurera l'intérim jusqu'à l'arrivée de Monsieur Jean Lecutiez, en 1964. Mademoiselle Fabienne Redon lui succédera de 1977 à 1980.

En 1981, Madame Françoise Heurley-Chaunier entra en fonction. Les archives modernes toujours en vrac dans le grenier de la mairie, furent peu à peu triées et des fichiers des séries modernes mis enfin à la disposition des lecteurs. Des répertoires dactylographiés sont en cours de réalisation.

Texte de Françoise Heurley-Chaunier, extrait de « Guide des Archives communales », Ville d'Arles, 1989.